

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

...

Date de naissance : ..... Téléphone : .....

Email : ..... Fax : .....

Profession : .....

Marque moto : ..... Modèle : ..... Cylindrée : .....

Année : .....

**LICENCIE NON LICENCIE (RC circulation obligatoire)**

N° Licence .....

d'assurance.....

N° de police .....

*Pour ceux qui ne possèdent pas d'assurance pour la moto*

*prendre l'assurance circulation lestienne pour un prix 15euros*

*(document ci-joint à remplir)*

**TARIF**

**DATE CIRCUITS**

**NOMBRE**

**NIVEAU**

**Confirmation engagement par sms ou email 1 mois avant la sortie**

Etablir un chèque par sortie - Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation 1 mois avant la sortie quel que soit le motif (possibilité de trouver un remplaçant)

L'inscription sera prise en compte uniquement à réception du bulletin d'inscription + conditions générales accompagnés du règlement total de la journée par chèque libellé à l'ordre de CONCEPT AVENTURES (encaissement 3 semaines avant la sortie)

*Inscription groupée : 10ème place offerte.*

**OBLIGATION DE RETOURNER LES 2 PAGES POUR INSCRIPTION DEFINITIVE**

BULLETIN D'INSCRIPTION Dans le cadre des journées organisées par CONCEPT AVENTURES sur les circuits de ..... l'année 2013

je soussigné(e) M.....

demeurant à .....

.....  
dégage le circuit de toute responsabilité au cas où je causerais par mon comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, un dommage, quel qu'il soit, à un tiers, un usager, un salarié du circuit, ou à moi-même durant ma présence dans l'enceinte du circuit.

Je déclare également :

- être en bonne santé,
- n'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte du circuit,
- avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales,
- plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit,
- être titulaire du permis de conduire correspondant au type de véhicule utilisé ou d'un Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM).

**- avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé.**

Je renonce d'ores et déjà à engager toutes actions judiciaires à l'encontre du circuit dès lors que :

- je serais victime d'un accident dans l'enceinte du circuit,
- ma responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage, dont je serais à l'origine à l'occasion de ma présence dans l'enceinte du circuit.

**Je m'engage à régler au circuit, sur place lors de ma présence dans l'enceinte du circuit, toute facture qui me sera présentée et qui portera sur des dommages que j'aurais causés aux infrastructures et biens mobiliers utilisés par le circuit.**

Je m'engage enfin à quitter immédiatement l'enceinte du circuit dès lors que je manquerais aux obligations figurant dans le règlement du circuit.

CONCEPT AVENTURES ne peut être tenu responsable des accidents dont pourraient être victimes les pilotes ou accompagnateurs (tant au niveau corporel que matériel) et des vols qui surviendraient pendant la manifestation.

CONCEPT AVENTURES se réserve le droit d'exclure tout pilote ne respectant pas les règles de sécurité (sans remboursement de sa journée) ou d'imposer à un participant de changer de niveau.

CONCEPT AVENTURES rappelle :

- que toute annulation de votre part dans un délai inférieur à 10 jours avant la date du roulage ne donne lieu à aucun remboursement (quel que soit le motif),
- que le mauvais temps, les intempéries ne donnent lieu à aucun remboursement,
- que l'âge minimum pour rouler est de 13 ans pour les 125 cc et 16 ans pour les 250 cc et plus,
- que l'assurance responsabilité civile circulation souscrite auprès du pool de compétition est incluse dans le prix de la journée et ne couvre que les dommages subis par un participant en cas de faute prouvée d'un tiers survenu dans l'enceinte du circuit et ne résultant pas des risques normaux inhérents à la pratique sportive,
- que la loi française oblige que tout véhicule à moteur soit assuré à l'année par son propriétaire y compris les véhicules de compétition ou assimilés, prototypes ou non homologués,
- que le pilote doit prendre réellement conscience des risques importants qu'il prend par cette pratique sportive et s'informer auprès de la FFM et de sa compagnie d'assurance afin de connaître les garanties d'indemnisation en cas de dommages corporels (assurance individuelle accident).

Le non-licencié déclare avoir été informé de la possibilité de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident auprès de la

FMA, moyennant la somme de 10 € par sortie, et couvrant les garanties suivantes :

- capital décès : 25 000 €
- capital invalidité permanente : 37 500 €
- garantie frais médicaux suite à un accident : 2 500 €
- assistance au véhicule et à la personne

et qu'en cas de refus de souscrire à ce contrat il renonce à engager toutes actions judiciaires à l'encontre de CONCEPT AVENTURES en cas de dommages corporels survenant lors d'un accident sur la piste ou dans l'enceinte du circuit.

NOM Prénom Signature obligatoire (avec mention lu et approuvé)  
(avec mention lu et approuvé)

CONDITIONS GENERALES - REGLEMENT